

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
12 décembre 2019**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 625/19 relatif au budget 2020, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2020 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 625/19 du 11 novembre 2019, présentant un total de charges de CHF 19'579'000.- et un total de revenus de CHF 19'118'000.-.

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2019.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich